



# PARCOURS INTERACTIF POUR LA (RÉ)INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE DES FEMMES CONFRONTÉES AUX VIOLENCES CONJUGALES



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union



#ACTIVproject  
www.aktivproject.eu



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union



Le projet Activ a été financé par le Programme européen Erasmus+. Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu, qui n'engage que ses auteur.rice.s, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

Activité promue par les partenaires du projet Activ / ERASMUS+ : Pour la Solidarité (Belgique), La Mission locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville (Belgique), Fondation Agir Contre l'Exclusion (France), Ceps Projectes Socials (Espagne), Asociația Touched Romania (Roumanie).

Merci aux partenaires du projet pour leur précieuse contribution à cette publication.

Merci à toutes les femmes et toutes les organisations qui ont répondu à notre enquête.

Août 2022. Ce travail est sous licence [CC BY-NC](#).

# Table des matières

Introduction.....	5
Le projet ACTIV.....	5
Partenariat ACTIV.....	6
Un parcours sur mesure pour assurer la (ré)intégration socio-professionnelle des femmes confrontées aux violences conjugales.....	8
1. La (ré)intégration socioprofessionnelle et le maintien dans l'emploi sont essentiels.....	8
2. Les entreprises jouent un rôle clé.....	10
Comment utiliser cette boîte à outils ?.....	11
Pour qui ?.....	11
Pour quoi faire ?.....	11
Comment ?.....	12
ETAPE 1 La sensibilisation.....	15
Objectifs.....	15
Challenges pour les acteur.rice.s de terrain impliqué.e.s.....	15
Challenges pour les entreprises.....	17
ETAPE 2 Couvrir les besoins essentiels.....	19
Objectifs.....	19
Challenges pour les acteur.rice.s de terrain impliqué.e.s.....	20
Challenges pour les entreprises.....	21
ETAPE 3 La remobilisation.....	23
Objectifs.....	23
Challenges pour les acteur.rice.s de terrain impliqué.e.s.....	24
Challenges pour les entreprises.....	25
ETAPE 4 Programme de (re)insertion socio-professionnelle.....	28
Objectifs.....	28
Challenges pour les acteur.rice.s de terrain impliqué.e.s.....	28
Challenges pour les entreprises.....	29
ETAPE 5 Suivi et communication.....	31
Objectifs.....	31
Challenges pour les acteur.rice.s de terrain impliqué.e.s.....	31
Challenges pour les entreprises.....	32

# Introduction

## Le projet ACTIV

Cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne, l'objectif principal du projet ACTIV – « Agir et collaborer pour lutter contre la violence intime » – est d'améliorer la (ré)intégration socioprofessionnelle des femmes confrontées à la violence domestique.

A travers les différents produits développés dans le cadre du projet, le partenariat ACTIV s'attache à améliorer les synergies entre les acteur.rice.s, à sensibiliser à la question des violences conjugales et à améliorer les conditions pour un meilleur parcours vers la (ré)intégration socio-professionnelle. Le résultat global de ces ressources est d'améliorer le soutien, l'orientation et l'intégration que les différent.e.s acteur.rice.s offrent aux femmes concernées.

Tout d'abord, le projet a développé un [guide<sup>1</sup>](#) mettant en perspective les définitions, les contextes nationaux et européens et les cadres juridiques (Belgique, France, Roumanie, Espagne), identifiant les limites et les initiatives positives qui peuvent aider à la (ré)intégration socio-professionnelle des femmes confrontées à la violence domestique et proposant un cadre d'indicateurs communs facilitant la compréhension mutuelle entre les acteur.rice.s impliqué.e.s dans le processus de retour au travail.

Ce deuxième résultat est une boîte à outils d'apprentissage pour les structures impliquées dans ce dernier processus. Sur la base de son expérience, le partenariat ACTIV a identifié le manque de collaboration entre les acteur.rice.s lorsqu'il s'agit de fournir une aide, une assistance et un soutien efficaces aux femmes. Ainsi, cet article se concentre spécifiquement sur deux groupes : les acteur.rice.s de terrain et les entreprises, qui sont tous deux considérés comme fondamentaux dans le cheminement vers la (ré)intégration socioprofessionnelle. Cette dernière est due au fait qu'ACTIV croit fermement que les structures d'orientation et les entreprises devraient travailler main dans la main et non séparément, comme cela est le plus souvent le cas, malheureusement, à l'heure actuelle.

La troisième publication est un livre blanc pour les décideur.se.s politiques, les acteur.rice.s du monde des affaires et toutes les organisations travaillant sur le sujet, avec des recommandations concrètes pour améliorer le soutien des femmes dans leur parcours.

<sup>1</sup> Lien: <https://activproject.eu/resources/guidebook/>

# Partenariat ACTIV

La collaboration européenne permet de croiser les expériences, de combler les lacunes et d'apprendre de ce qui se fait en Europe du Nord, du Sud et de l'Est. Le partenariat ACTIV s'appuie donc sur les connaissances et l'expertise complémentaires des différent.e.s acteur.rice.s du domaine.

## POUR LA SOLIDARITÉ-PLS (BELGIUM)

Fondé en 2002 par l'économiste belge Denis Stokkink, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS est un think & do tank européen indépendant engagé dans la promotion de la solidarité et de la durabilité en Europe.

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS agit pour défendre et renforcer le modèle social européen, qui consiste en un équilibre subtil entre développement économique et justice sociale. L'équipe de PLS est composée de membres issu.e.s de milieux multiculturels et interdisciplinaires et travaille dans l'espace public aux côtés d'acteur.rice.s socio-économiques, ayant pour devise : « Comprendre pour agir ».

 <https://www.pourlasolidarite.eu/>

## LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DE BRUXELLES VILLE (BELGIUM)

Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville (Mloc) est une a.s.b.l qui aide les demandeur.se.s d'emploi à Bruxelles à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent pour trouver un emploi. L'objectif est d'assurer leur réinsertion sociale et professionnelle grâce à une approche holistique. Mloc fournit un coaching et des conseils individuels avec des possibilités de formation et de qualification.

 <https://www.missionlocalebxville.be/>

## LA FONDATION FACE (FRANCE)

La Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), Fondation Reconnue d'Utilité Publique (RUP), réunit acteur.rice.s public.que.s, privé.e.s et associatif.ve.s dans la lutte contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté.

Depuis 29 ans, elle est un lieu unique de rencontre pour les entreprises et les acteur.rice.s public.que.s agissant sur ces champs, constituant le plus grand réseau français d'entreprises engagées socialement. FACE est un écosystème original composé de la Fondation, de son Réseau – une cinquantaine de structures locales animées par des centaines de salarié.e.s et mécènes, ainsi qu'une quarantaine de fondations sous son égide. Elle œuvre au profit de plus de 350 000 bénéficiaires.

 <https://www.fondationface.org>

### ASSOCIATION TOUCHED ROMANIA (ROUMAINSA)

Touched Romania est une association qui aide les femmes et leurs enfants victimes de violence domestique, de pauvreté et d'exclusion sociale, à rester ensemble et à se réinsérer dans la société en tant que citoyen.ne.s indépendant.e.s et actif.ve.s. Ce travail est mené via trois projets : le Hagar Home Maternal Center, le Centre de conseil et de réinsertion sociale et les Appartements de transition.

 <https://touchedromania.org/>

### CEPS PROJECTES SOCIALS (ESPAGNE)

CEPS Projectes Socials est une organisation à but non lucratif basée à Barcelone qui travaille sur des projets à l'échelle européenne. CEPS est responsable de la gestion et de la mise en œuvre d'activités socio-éducatives pour les enfants, les jeunes et les adultes, ainsi que de la formation continue des professionnel.le.s. Le personnel spécialisé en recherche développe des projets et des pratiques innovantes. CEPS promeut une vision stratégique et sociale de l'utilisation des nouvelles technologies et, grâce à des méthodes participatives, de nouveaux partenariats stratégiques sont développés au niveau local et international. L'impact social et les activités créatives sont combinés pour développer des solutions inspirantes pour la communauté.

 <https://asceps.org/>



# Un parcours sur mesure pour assurer la (ré)intégration socio-professionnelle des femmes confrontées aux violences conjugales

## 1. La (ré)intégration socioprofessionnelle et le maintien dans l'emploi sont essentiels

Les pays du partenariat ACTIV ont utilisé différentes méthodologies avec différents groupes d'acteur.rice.s, y compris des femmes survivantes de violences conjugales, des acteur.rice.s de terrain et des entreprises, pour discuter des questions liées à la (ré)intégration socio-professionnelle des femmes confrontées à ce type de violence. Bien que chaque pays tienne compte des spécificités de son contexte, les résultats généraux sont transversaux et soulèvent des points clés tels que le manque d'investissements et de soutien aux structures de soins, ainsi que le manque d'intérêt des entreprises pour cette question. Par exemple, la (ré)intégration socioprofessionnelle a été identifiée comme une étape essentielle pour le rétablissement et l'autonomisation des femmes.<sup>2</sup>

D'une part, les professionnel.le.s qui travaillent avec les survivantes de violences conjugales sont considéré.e.s comme les seul.e.s à avoir suffisamment de connaissances sur la politique de genre, ce qui fait qu'ils doivent s'occuper de toutes les questions qui ont trait au genre. Ainsi, le manque de professionnel.le.s formé.e.s à la problématique du genre entraîne une surcharge de travail pour les spécialistes, ce qui les empêche de s'occuper de toutes les victimes qui ont besoin de leurs services. Iels demandent plus de professionnel.le.s formé.e.s ou un investissement économique plus important pour former plus de personnes aux questions liées au genre.

<sup>2</sup> La recherche dans plusieurs pays, avec des contextes culturels et linguistiques différents, entraîne des difficultés dans la traduction des mots et de leurs connotations. Dans les projets portant sur le genre et la violence, de nombreuses difficultés de ce type doivent être résolues afin de permettre le partage de la recherche et des ressources. L'une des principales préoccupations est la compréhension variable des principaux termes utilisés, tels que "violences de genre", "violences basées sur le genre", "violences contre les femmes", "violences entre partenaires intimes" et "violences conjugales" (Guizzo, 2018).

Les partenaires du projet ACTIV utiliseront les termes les plus largement compris dans chaque pays pour désigner les violences subies par les femmes de la part de leur partenaire ou ex-partenaire. Nous utiliserons le terme "violences conjugales" (DV) dans les traductions française, anglaise et roumaine, tandis que dans les traductions espagnoles, nous ferons référence aux "violences basées sur le genre" (GBV), qui est le terme utilisé dans la loi espagnole et le plus communément accepté.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la section « [Définition](#) » sur la page Web du projet ACTIV ou lisez le chapitre « Une histoire de définition(s) » dans le [Guide](#).



D'autre part, l'autonomisation des survivantes des violences conjugales et le fait de leur rendre leur autonomie et leur indépendance ont été jugés fondamentaux. Pour y parvenir, les femmes doivent trouver des moyens de subvenir à leurs besoins, et le meilleur d'entre eux étant de leur fournir une formation dans des domaines spécifiques dans lesquels elles peuvent travailler, ce qui pose le problème suivant : les entreprises n'y sont pas suffisamment sensibilisées. La plupart des entreprises ne veulent employer les survivantes de violences conjugales que pendant un certain temps pour en tirer des avantages économiques - s'il y en a - mais ne se soucient pas suffisamment d'elles pour établir une relation de travail saine et durable. C'est pourquoi les entreprises et les employeur.se.s doivent être sensibilisés et formés aux questions de genre et de violences afin de comprendre la situation dans laquelle les femmes ont vécu et vivent encore.

Enfin, étant donné que ce type de violence affecte les femmes de différentes manières et qu'il n'existe pas de profil spécifique et défini de la femme qui l'a subie, il n'y a pas de parcours linéaire à suivre pour les aider dans leur (ré)intégration socioprofessionnelle. De plus, la plupart des politiques se concentrent sur la (ré)intégration des survivantes des violences conjugales mais ne tiennent pas compte des facteurs externes tels que les problèmes de santé mentale ou les enfants. Par exemple, les employeur.se.s et les entreprises doivent donner aux femmes la flexibilité nécessaire pour se rétablir et mettre de l'ordre dans leur vie (sans devoir continuer à suivre un horaire de travail régulier, par exemple). Des besoins spécifiques peuvent apparaître en fonction de chaque situation. C'est pourquoi il est essentiel de créer des outils et des ressources susceptibles de contribuer à l'empathie, à la compréhension et à l'offre de meilleures conditions, en plaçant les femmes au centre.

**La (ré)intégration socioprofessionnelle et le maintien dans l'emploi sont essentiels au rétablissement holistique des femmes confrontées aux violences conjugales.**

Comme mentionné ci-dessus, les acteur.rice.s de terrain rencontrent de nombreuses difficultés et les entreprises manquent de connaissances et de ressources en matière de (ré)insertion socioprofessionnelle des femmes confrontées aux violences conjugales. Cependant, comme l'ont indiqué les études de cas et les groupes de discussion développés par ACTIV, pour les femmes confrontées à ce type de violences, l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi est l'une des étapes qui pourrait les aider à mettre fin au cercle de violences dans lequel elles sont enfermées, et il est nécessaire pour leur rétablissement global.

Pour les femmes confrontées aux violences conjugales, la possibilité d'avoir un emploi les aide à atteindre l'indépendance financière, sociale, psychologique et émotionnelle. Il leur permet d'acquérir une indépendance économique et leur donne de la force afin qu'elles puissent mettre fin à leur lien avec l'agresseur. Cela les aide également à récupérer sur le plan émotionnel, psychologique et physique. En outre, le fait de quitter leur maison leur permet d'améliorer leurs relations personnelles et de promouvoir l'estime de soi, la sécurité et la stabilité. Pour leur rétablissement, le soutien, l'autonomie et le revenu fournis par la réinsertion professionnelle sont essentiels. Ainsi, la (ré)insertion professionnelle et le maintien de l'emploi sont des facteurs clés de la normalisation de leur vie et de leurs relations. Cependant, il s'agit d'un processus difficile qu'elles doivent traverser. Il s'agit d'un parcours non linéaire et intermittent auquel les femmes doivent faire face.

## 2. Les entreprises jouent un rôle clé

Les entreprises sont des actrices fondamentales dans ce parcours, car elles jouent un rôle clé dans l'obtention de la justice, de l'équité et de meilleures conditions pour les femmes confrontées aux violences conjugales. Pour combattre les violences conjugales, il est essentiel de créer un réseau de soutien dans lequel chaque partie prenante est impliquée. En outre, il faut comprendre que les violences conjugales ne sont pas une question privée mais une question publique et étatique de responsabilité collective et que chacun doit participer à l'amélioration des conditions de cette population. Ainsi, le rôle de la société et en particulier des entreprises est fondamental pour atteindre la justice et l'équité. La durabilité et la cohésion sociale doivent être l'objectif, de même qu'une gestion adaptée qui répond à un engagement éthique et aux exigences et cadres juridiques nationaux, européens et internationaux.

Les entreprises ont un grand potentiel de sensibilisation sociale et peuvent renforcer en interne, au sein de leur organisation, et en externe, avec les client.e.s et les fournisseurs, un écosystème plus sain qui promeut et continue de construire une société sans violences conjugales. En outre, les femmes survivantes ont développé des capacités émotionnelles pour faire face à la réalité et surmonter de nombreux obstacles. Ce dernier point est une grande force car elles font preuve d'une grande résilience et d'une grande force pour affronter le marché professionnel.

# Comment utiliser cette boîte à outils ?

## Pour qui ?

Ce parcours cible différents profils :

1. Les acteur.rice.s de terrain qui sont déjà impliqué.e.s dans le sujet ou les acteur.rice.s de terrain qui découvrent le sujet et qui peuvent rencontrer des femmes confrontées aux violences conjugales dans le cadre de leur travail. Par acteur.rice.s de terrain, nous entendons les personnes qui sont en contact avec des femmes confrontées aux violences conjugales dans leur parcours de (ré)insertion socioprofessionnelle, c'est-à-dire les travailleur.se.s sociaux.les, les personnes travaillant dans des structures d'accueil, des ONG, des structures d'insertion socioprofessionnelle, etc.
2. Les entreprises qui sont déjà sensibilisées à la question et qui souhaitent aller plus loin dans leur engagement ou les entreprises qui n'ont pas d'outils à leur disposition et qui souhaitent s'engager avec leurs employé.e.s. Au sein des entreprises, nous nous adressons spécifiquement aux ressources humaines, aux unités d'inclusion et de diversité, aux départements d'action sociale pour les entreprises qui en ont un, mais aussi aux collègues qui souhaitent être informé.e.s et sensibilisé.e.s à la question.

L'objectif est de garantir le retour à l'emploi des femmes confrontées aux violences conjugales en favorisant la collaboration entre les acteur.rice.s de terrain – formé.e.s pour travailler avec ce public particulier – et les entreprises – devenues un lieu sûr pour le maintien dans l'emploi de ces femmes.

## Pour quoi faire ?

Les violences conjugales et la nécessité d'un meilleur réseau et d'une meilleure infrastructure pour améliorer la (ré)intégration socioprofessionnelle des femmes ayant subi ce type de violences devraient être une préoccupation publique, et le projet ACTIV vise à contribuer à cette question.

Nous avons développé cette boîte à outils afin de mettre à profit les connaissances et l'expertise des acteur.rice.s de terrain et des entreprises dans les domaines des violences conjugales et de la (ré)insertion socioprofessionnelle. Elle vise à guider les acteur.rice.s de terrain et les entreprises en leur donnant des outils pour sensibiliser et améliorer leur implication dans ce domaine. Elle vise également à créer des synergies entre les différent.e.s acteurs.rice.s impliqué.e.s dans le processus.

Le guide fournit des recommandations pour la recherche et la pratique. Nous encourageons les acteur.rice.s de terrain et les entreprises à utiliser les informations contenues dans le guide pour soutenir leur travail quotidien avec les femmes victimes de violences conjugales qu'ils aident.

Les principaux objectifs du projet ACTIV et de cette boîte à outils sont :

- D'accroître les synergies entre les parties prenantes et d'améliorer leurs collaborations ;
- Fournir des outils d'apprentissage pour améliorer les services fournis par les parties prenantes, afin qu'elles puissent développer un environnement bienveillant ;
- Tirer parti des connaissances et de l'expertise des parties prenantes et des entreprises en les impliquant dans la (ré)intégration socioprofessionnelle des femmes confrontées aux violences conjugales.

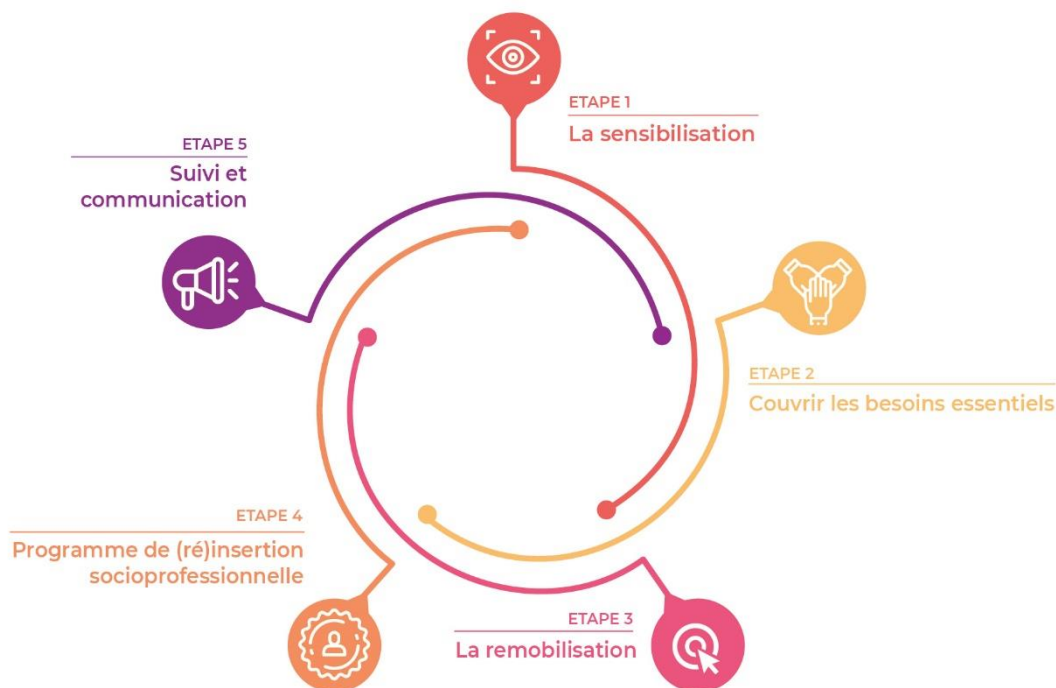
## Comment ?

Il existe de nombreux parcours différents selon le pays, la personne, la situation, etc. Cependant, sur la base de l'expérience des partenaires, nous avons identifié cinq défis principaux dans le processus de (ré)intégration socioprofessionnelle des femmes confrontées aux violences conjugales.

Cette boîte à outils permettra aux entreprises de mieux comprendre ces défis et de s'impliquer dans leur (ré)intégration professionnelle. Elle vise également à aider les ONG, les refuges et les acteur.rice.s de terrain à offrir un meilleur soutien.

L'outil interactif est construit en cinq étapes, chacune répondant à un défi. Il ne doit cependant pas être suivi comme un parcours linéaire, mais, en fonction de l'expérience de vie de chaque femme confrontée aux violences conjugales, l'itinéraire peut être différent.

La boîte à outils se compose de cinq étapes nécessaires à la réussite de la (ré)intégration socioprofessionnelle des femmes ayant subi des violences conjugales. Ces étapes ont été définies sur la base des indicateurs identifiés par les acteur.rice.s de terrain elles.eux-mêmes. Elles s'adressent à la fois aux acteur.rice.s de terrain et aux entreprises, l'objectif étant de renforcer les synergies et la collaboration entre ces acteur.rice.s. Des ressources dédiées à ces deux publics cibles ont été développées à chaque étape.



## Etape 1 : La sensibilisation

Les violences conjugales ne sont pas seulement présentes dans la sphère privée. Elles nous affectent tou.te.s. Pourtant, les stéréotypes sur les femmes survivantes de ce type de violences persistent. C'est pourquoi il est si important de promouvoir une perspective centrée sur les femmes, qui place les femmes et leurs expériences au centre. Il est également essentiel d'améliorer les outils permettant de reconnaître et d'identifier les femmes survivantes de ce type de violences afin qu'elles puissent être approchées et soutenues dans leur démarche.

Le projet ACTIV vise à sensibiliser aux informations disponibles en fournissant aux entreprises et aux acteur.rice.s de terrain des outils à mettre en œuvre dans leur pratique quotidienne. Les entreprises jouent un rôle essentiel dans la réintégration des femmes survivantes. Il est donc essentiel de promouvoir une plus grande coopération et des synergies entre les acteur.rice.s de terrain afin de créer davantage d'opportunités d'emploi.

## Etape 2 : Couvrir les besoins essentiels

Pour prendre un nouveau départ dans la vie et se tourner vers l'avenir, les femmes doivent couvrir leurs besoins essentiels et connaître leurs droits. Elles doivent savoir qu'il existe des services sociaux spécialisés pour les accueillir, elles et leurs enfants. Les défis consistent à garantir la sécurité, la vie privée et l'anonymat des femmes, et à leur offrir un environnement attentif et favorable.

Le projet ACTIV vise à sensibiliser les acteur.rice.s de terrain et les entreprises, afin qu'iels puissent comprendre les expériences particulières, en plaçant toujours les femmes au centre. Chaque cas de violences conjugales a ses propres particularités et l'environnement doit être flexible, bienveillant et compréhensif.

### **Etape 3 : La remobilisation**

Les femmes confrontées aux violences conjugales ont perdu confiance en elles-mêmes et dans le monde qui les entoure. Elles ont perdu leurs repères et sont très souvent isolées. S'évaluer sur un CV et se vendre lors d'un entretien peut sembler insurmontable. Aussi, avant de développer un projet professionnel, ces femmes ont besoin de retrouver leur estime de soi et leur confiance dans les autres.

Le projet ACTIV vise à donner des outils aux acteur.rice.s de terrain et aux entreprises pour qu'iels puissent écouter les femmes, recueillir leurs paroles et surtout les croire. Par la suite, lorsque les femmes seront prêtes, les intervenant.e.s pourront penser à les coacher, à construire des lieux où elles pourront échanger entre elles et acquérir de nouvelles compétences. Les acteur.rice.s de terrain et les entreprises peuvent notamment favoriser la remobilisation en organisant des ateliers d'empowerment.

### **Etape 4 : Programme de ré(insertion) socioprofessionnelle**

Soutenir les femmes victimes de violences dans leur projet professionnel, c'est leur donner la possibilité de s'épanouir professionnellement et de retrouver une indépendance financière durable.

Le projet ACTIV vise à proposer un programme d'accompagnement innovant pour ces femmes, à mettre en œuvre par les acteur.rice.s locaux.ales et les entreprises. Par l'orientation, l'apprentissage des codes professionnels, la création d'outils, la recherche de formations ou la préparation aux entretiens : ces femmes reprennent le contrôle de leur vie. Nous les soutenons dans leur rêve de vie professionnelle et les guidons pas à pas pour atteindre cet objectif.

### **Etape 5 : Suivi et communication**

Il ne s'agit pas seulement de faciliter le retour à l'emploi des femmes confrontées aux violences conjugales. Il faut également les aider à conserver leur emploi (maintien dans l'emploi). Les violences conjugales ne sont pas une affaire privée. Les violences ont un impact sur le travail. En ce sens, les entreprises peuvent offrir un lieu sûr où les femmes peuvent parler de leurs problèmes et trouver des ressources.

Le projet ACTIV vise à soutenir les entreprises et à renforcer leur implication dans la mise en place d'un environnement accueillant pour les employées confrontées aux violences conjugales. Nous voulons aider les entreprises à développer un plan d'action : la communication, la formation des employé.e.s, le développement de mesures telles que la flexibilité géographique et horaire sont des pratiques qui peuvent être mises en place par les entreprises.



## ETAPE 1

# La sensibilisation

Les violences conjugales ne sont pas seulement présentes dans la sphère privée. Elles nous affectent tou.te.s. Pourtant, les stéréotypes sur les femmes survivantes de ce type de violence persistent. C'est pourquoi il est si important de promouvoir une perspective centrée sur les femmes, qui place les femmes et leur expérience au centre. Il est également essentiel d'améliorer les outils permettant de reconnaître et d'identifier les femmes survivantes de ce type de violences, afin de pouvoir les approcher et les soutenir dans leur démarche.

Le projet ACTIV vise à sensibiliser les entreprises et les acteur.rice.s de terrain aux informations disponibles et à leur fournir des outils à mettre en œuvre dans leur pratique quotidienne. Les entreprises jouent un rôle essentiel dans la réinsertion des femmes survivantes. Il est donc fondamental de promouvoir une plus grande coopération et des synergies entre les acteur.rice.s de terrain afin de créer davantage d'opportunités d'emploi.

## Objectifs

Sensibiliser au cycle et au continuum des violences pour :

- Identifier les femmes confrontées aux violences conjugales ;
- S'assurer qu'elles sont prises en charge de la meilleure façon possible ;
- Aider ces femmes à sortir du cycle de la violence ;
- Proposer une approche structurelle et anti-culpabilisation de la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales.

## Challenges pour les acteur.rice.s de terrain impliqués.e.s

Souvent, les acteur.rice.s de terrain sont en contact avec une femme confrontée à la violence conjugale sans même le savoir. Peu formé.e.s, iels ne savent pas toujours comment réagir lorsque la femme leur raconte son histoire ou lorsqu'ils soupçonnent une situation de violence. Dans l'enquête que nous avons réalisée auprès des acteur.rice.s de terrain, il existe un besoin de formation supplémentaire sur les thèmes suivants :

- Connaissance du cycle de la violence ;

- Le continuum des violences ;
- Comment détecter une situation de violence ? ;
- Comment établir une relation d'égalité, d'attention et de confiance ? ;
- Quels sont les besoins essentiels de ces femmes à couvrir ?

La sensibilisation aux informations disponibles et aux initiatives existantes sur le terrain est nécessaire pour promouvoir une plus grande coopération/synergie entre les acteur.rice.s de terrain. Les questions que les acteur.rice.s de terrain se posent souvent sont les suivantes :

- Qui dois-je contacter si je rencontre une femme confrontée à des violences conjugales ?
- Quelles sont les ressources existantes ?



*La stratégie de base suivie consiste à faire le point sur la situation et à identifier les ressources. L'idée est de rendre la personne autonome, de prendre le pouvoir dans sa vie. Par exemple, pour franchir les obstacles administratifs, obtenir des informations au bon endroit, se faire respecter, etc.. »*

UNE ACTRICE DE TERRAIN

#### Ressource 1

### Aspects fondamentaux pour la réussite du parcours de retour à l'emploi des femmes confrontées aux violences conjugales

Ce guide met en évidence les principales étapes d'un retour au travail réussi, met en perspective les définitions, les contextes et cadres juridiques européens et nationaux (Belgique, France, Roumanie, Espagne), et identifie des indicateurs communs facilitant la compréhension mutuelle entre les acteur.rice.s impliqué.e.s dans le processus de retour au travail.

→ Disponible sur le site *ACTIV*

#### Ressource 2

### Le violentomètre

Cet outil facile à comprendre vous permet de reconnaître ce qui est acceptable ou non dans une relation.

→ Disponible sur : <https://www.paris.fr/pages/lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes-18035>



## Challenges pour les entreprises

En Europe, une femme sur trois a subi des violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie, le plus souvent de la part d'un partenaire ou d'un ex-partenaire. Cela signifie que chaque employeur.se a été, est ou sera en contact avec une employée qui a subi des violences sexistes, que celles-ci se produisent au travail ou dans la sphère privée.

Cependant, il n'est pas facile pour une entreprise de parler des violences conjugales. On part souvent du principe qu'il s'agit d'une affaire privée et qu'un.e employeur.se ne peut pas intervenir dans ce domaine. Pourtant, les femmes salariées passent plus d'un tiers de leur temps au travail (parfois leur seul lieu d'interaction sociale en dehors de leur environnement domestique). C'est un temps qu'elles passent potentiellement loin de leur agresseur. Pendant ce temps, elles peuvent prendre des mesures pour s'éloigner des violences.

Au-delà des impacts personnels et sociaux, les violences ont également des conséquences économiques. De multiples enquêtes montrent à quel point ces violences affectent la capacité de la victime à travailler, ainsi que ses collègues : baisse de productivité, augmentation de l'absentéisme, turnover, démission sans préavis, etc.

Il est donc important de communiquer largement sur le rôle de l'employeur.se et sur la place que les entreprises peuvent prendre dans la lutte contre ces violences. En effet, positionner le lieu de travail comme un endroit sûr où les victimes peuvent trouver du soutien et des références augmente considérablement l'impact des initiatives.



*Nous demandons plus d'entreprises impliquées dans la réinsertion sociale et professionnelle des femmes, plus de fonds pour développer ce type de projets et plus de logements pour stabiliser la situation de ces femmes. »*

FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION

### Ressource 3

## Etudes nationales pour comprendre l'impact des violences conjugales au travail

Pour sensibiliser à l'importance de la réinsertion socioprofessionnelle et du maintien dans l'emploi, il est important de comprendre l'impact que les entreprises peuvent avoir dans cette lutte. Les études permettent de disposer de données chiffrées et de convaincre les employeur.se.s de s'engager dans la lutte contre les violences conjugales qui dépasse la sphère privée.

→ *Disponible sur le site ACTIV*

#### Ressource 4

### Le projet CARVE

Le projet intitulé "Companies Against genderBased Violence - CARVE" vise à sensibiliser et à prévenir les violences liées au genre commises à l'encontre des femmes par le biais d'une campagne européenne globale impliquant les entreprises. Les principales ressources du projet sont : (1) des études qualitatives nationales qui visent à présenter le contexte juridique et social ainsi que la manière dont les violences commises contre les femmes sont traitées dans chaque pays partenaire ; (2) une compilation des meilleures pratiques sur le lieu de travail.

→ *Disponible sur le site ACTIV*

#### Ressource 5

### Les posters CEASE

Ces affiches s'adressent à tou.te.s les employé.e.s, à tous les niveaux. Elles peuvent être utilisées indépendamment les unes des autres et être apposées dans les locaux de l'entreprise.

→ *Disponible sur le site ACTIV*

#### Ressource 6

### Ressources numériques pour aller plus loin

Ces ressources peuvent être partagées avec tou.te.s les employé.e.s, à tous les niveaux, afin de les sensibiliser.

→ *Disponible sur le site ACTIV*



## ETAPE 2

# Couvrir les besoins essentiels

Pour prendre un nouveau départ dans la vie et se tourner vers l'avenir, les femmes doivent couvrir leurs besoins fondamentaux et connaître leurs droits. Elles doivent savoir qu'il existe des services sociaux spécialisés pour les accueillir, elles et leurs enfants. Les défis consistent à garantir la sécurité, la vie privée et l'anonymat des femmes, et à leur offrir un environnement attentif et favorable.

Le projet ACTIV vise à sensibiliser les acteur.rice.s de terrain et les entreprises, afin qu'iels puissent comprendre les expériences particulières, en plaçant toujours les femmes au centre. Chaque cas de violences conjugales a ses propres particularités et l'environnement doit être flexible, bienveillant et compréhensif. Les femmes doivent avoir accès à un soutien complet, à un abri sûr, à des conseils psychologiques gratuits, à une assistance médicale et à un soutien juridique. L'accès gratuit des enfants à la crèche, au jardin d'enfants ou à l'école est également important pour avoir le temps d'avoir un emploi.

## Objectifs

Afin de permettre aux femmes de se projeter dans l'avenir et d'envisager leur (ré)insertion socioprofessionnelle, les besoins fondamentaux doivent être pris en compte dès le début du processus :

- La récupération émotionnelle ;
- Apprendre à être autonome ;
- Accès au logement ;
- Sécuriser les enfants ;
- Résoudre les problèmes de mobilité ;
- Connaître et activer les droits/aides sociales ;
- Accès à l'ordonnance de protection ;
- Accès à la représentation légale ;
- Être accompagnée dans les démarches juridiques ou administratives.

# Challenges pour les acteur.rice.s de terrain impliqué.e.s

Les acteur.rice.s de terrain qui travaillent avec les femmes confrontées aux violences conjugales doivent être spécialement formé.e.s pour fournir une assistance holistique aux femmes et à leurs enfants. Iels doivent être capables d'évaluer correctement les risques auxquels les femmes sont confrontées, de connaître la législation, les services disponibles et de communiquer ouvertement et honnêtement avec elles. La plupart des acteur.rice.s de terrain qui aident les femmes confrontées aux violences conjugales ont une expérience préalable du travail social.

Iels doivent développer des compétences de type "savoir-être" :

- Faire preuve de tolérance ;
- Savoir écouter ;
- Être empathique et attentionné.e ;
- Faire preuve de flexibilité ;
- Respecter l'anonymat s'il est demandé et gérer le secret professionnel ;
- Garantir la protection des femmes.

Iels doivent également développer des compétences en matière de savoir-faire :

- Connaître l'écosystème local ;
- Définir une personne de contact qui sert de lien entre les différentes parties prenantes ;
- Définir une personne de confiance (comme un mentor) avec laquelle communiquer et/ou qui peut garder discrètement les documents importants ;
- Considérer les femmes confrontées aux violences conjugales à travers leurs ressources, et valoriser les connaissances et compétences des femmes ;
- Bénéficier d'informations pour orienter les femmes confrontées aux violences conjugales.



*La plupart des femmes veulent retravailler. Puis il y en a beaucoup qui mettent aussi de côté leurs émotions, donc elles se coupent de toute émotion, elles peuvent faire semblant. Mais reprendre le travail, c'est tout un processus, c'est la garde des enfants, etc. »*

UNE ASSISTANTE SOCIALE

#### Ressource 7

### Comment agir face à une victime de violences conjugales ? Guide pour les acteur.rice.s de terrain

Cette brochure donne des clés d'action pour aborder et agir correctement lorsqu'un.e travailleur.seuse de terrain est confronté.e à une victime de violence.

→ *Disponible sur le site ACTIV*

#### Ressource 8

### Vers qui orienter une victime de violences conjugales ? Liste des associations et structures concernées

Si vous êtes confronté.e à une victime de violences conjugales, cette liste vous permet de savoir vers quelles structures spécialisées l'orienter.

→ *Disponible sur le site ACTIV*

## Challenges pour les entreprises

Afin de couvrir les besoins de base, les entreprises doivent être en mesure de reconnaître les violences conjugales et de connaître le cycle de la violence et l'impact de cette violence sur leurs employées. Ces éléments sont la première clé pour savoir comment reconnaître une femme confrontée aux violences conjugales, comment lui parler et comment agir.

Au-delà de la reconnaissance des violences conjugales et de leur impact, il est également essentiel que les entreprises offrent un espace sûr où les femmes se sentent en sécurité et libres de parler des violences qu'elles subissent. Disposer d'un lieu de travail sûr permet aux femmes confrontées aux violences de se sentir mieux sur le lieu de travail, d'avoir un lieu "d'évasion" et de pouvoir en parler si elles le souhaitent, mais contribue également à leur autonomisation, en augmentant leur confiance en soi et leur estime de soi.



*Une qualification professionnelle / la stabilité de l'emploi est importante pour sortir du cycle de la violence car elle peut augmenter l'estime de soi de la personne maltraitée, elle peut augmenter la perspective d'une vie normale, et elle peut à un moment donné faire appel à une personne de confiance dans son environnement professionnel, pour la guider vers une aide spécialisée ou même l'aider à sortir de cette situation. »*

UNE FEMME CONFRONTÉE AUX VIOLENCES CONJUGALES

#### Ressource 9

### Les violences conjugales ne s'arrêtent pas à la porte de la maison

Cette brochure fournit des informations sur la manière de reconnaître les violences conjugales et la façon dont elles se manifestent dans l'environnement de travail, sur la manière d'accueillir la voix des victimes et, surtout, sur les services vers lesquels les orienter.

→ *Disponible sur le site ACTIV*

#### Ressource 10

### Comment devenir un lieu sûr ?

Cet outil fournit les clés essentielles pour établir un lieu sûr (appelé aussi "safe place") pour les femmes confrontées aux violences conjugales.

→ *Disponible sur le site ACTIV*

#### Ressource 11

### Liste des entreprises déjà impliquées dans la lutte contre les violences conjugales

Trouvez une entreprise dans votre pays qui est déjà sensible à la question des violences conjugales et à leur impact sur le lieu de travail.

→ *Disponible sur le site ACTIV*



## ETAPE 3

# La remobilisation

Les femmes confrontées aux violences conjugales ont perdu confiance en elles-mêmes et dans le monde qui les entoure. Elles ont perdu leurs repères et sont très souvent isolées. S'évaluer sur un CV et se vendre lors d'un entretien peut sembler insurmontable. Ainsi, avant de développer un projet professionnel, ces femmes ont besoin de retrouver leur estime de soi et leur confiance dans les autres.

Le projet ACTIV vise à donner des outils aux acteur.rice.s de terrain et aux entreprises pour qu'iels puissent écouter les femmes, accepter leurs paroles et surtout les croire. Plus tard, lorsque les femmes seront prêtes, les acteur.rice.s pourront réfléchir à un accompagnement et à la construction de lieux où elles pourront échanger entre elles et acquérir de nouvelles compétences. Les acteur.rice.s de terrain et les entreprises peuvent favoriser la remobilisation en organisant des ateliers d'autonomisation. Par exemple, en leur donnant les moyens d'exprimer leur opinion, en leur apprenant à gérer un budget, à pratiquer des activités d'autodéfense, etc.

## Objectifs

L'autonomisation (ou *empowerment*) et la remobilisation sont des étapes très importantes dans la (ré)intégration socioprofessionnelle des femmes victimes de violences conjugales. En effet, il s'agit d'un processus de transformation qui se traduira par une meilleure estime de soi ; les femmes apprendront de nouvelles choses et acquerront de nouvelles compétences qui les aideront à rompre l'isolement social, professionnel et familial et leur donneront les outils pour faire partie d'un groupe, de la communauté, pour réapprendre à vivre au quotidien et pour envisager un avenir dans lequel elles pourront s'assurer une stabilité financière.

L'autonomisation et la remobilisation s'effectuent de deux manières : tout d'abord par la participation à des séances de conseil psychologique, mais aussi par des séances de coaching de groupe où les femmes développent des compétences de vie autonome.

Dans les sessions de coaching de groupe, les femmes sont encouragées à exprimer leurs opinions, à déterminer leurs propres choix et leur droit d'influencer le changement social pour elles-mêmes et pour les autres. Elles finiront par prendre conscience de leur valeur personnelle et comprendront qu'elles peuvent accomplir plus qu'elles ne le pensent.

Différents sujets peuvent être abordés pour développer les compétences de vie autonome. Veuillez noter que ces activités ne remplacent pas le conseil dont elles ont besoin pour traiter les problèmes plus profonds liés aux violences qu'elles ont subies. Les principaux sujets abordés sont les suivants :

- Les prestations et les aides pour les personnes en difficulté, spécifiques à chaque pays ;
- La gestion de son propre budget ;
- Santé et nutrition ;
- Aide à la parentalité ;
- Éducation sexuelle ;
- Prévenir les violences ;
- Valeurs, citoyenneté et espace public ;
- Questions de mobilité.

## Challenges pour les acteur.rice.s de terrain impliqué.e.s

Les femmes qui souhaitent s'inscrire au programme – séances de coaching en groupe – doivent avoir la volonté et la capacité de travailler en groupe. Elles doivent se sentir prêtes – psychologiquement mais aussi en termes de disponibilité – à s'engager dans un processus pour une période de temps relativement longue. Pour cette raison, l'acteur.rice de terrain doit disposer d'une case à cocher ou d'une grille de sélection pour évaluer les priorités et les motivations.

En fonction du financement de ces activités, le nombre de femmes acceptées dans le groupe doit être limité. Par conséquent, le processus de sélection doit aboutir à un groupe équilibré de femmes qui seront en mesure de mener à bien le programme.

Le programme vise à répondre aux besoins des femmes. Par conséquent, bien que le contenu soit prédéfini, il doit être suffisamment souple pour s'adapter au groupe.

La durée du programme doit également être adaptée à la réalité des femmes. Elle doit être suffisamment longue pour permettre à chaque participante de se développer à son propre rythme.

Enfin, pour réussir, les femmes doivent assister au programme jusqu'à la fin et participer à toutes les activités proposées. Le défi pour les acteur.rice.s de terrain est de motiver et de convaincre les femmes de rester jusqu'à la fin.





*Je vais vous parler d'une situation que je connais bien, par exemple, une femme jeune de 25 ans son conjoint l'a forcée à démissionner. Elle était responsable vendeuse en boulangerie, du coup elle s'est retrouvée chez nous parce qu'il y a eu beaucoup beaucoup de violences. Elle a mis presque un an et demi à s'en sortir et aujourd'hui, elle est prête à reprendre. Malgré le fait qu'elle soit très insérée, qu'elle avait toutes les capacités pour le faire, elle a quand même dû faire une pause d'un an et demi pour se reconstruire et retrouver confiance en elle. Ce sont des parcours qui sont très longs dans la réinsertion. »*

UNE ASSISTANTE SOCIALE

#### Resource 12

### Comment aider à l'autonomisation d'une femme confrontée aux violences conjugales ?

Cet outil permet de définir le concept d'autonomisation. Il a pour but d'aider les personnes travaillant sur le terrain à appliquer ce concept à l'accompagnement des femmes victimes de violences.

→ *Disponible sur le site ACTIV.*

## Challenges pour les entreprises

Pour aider les entreprises à développer davantage d'actions en faveur des femmes confrontées aux violences conjugales, il peut être nécessaire de créer un vaste mouvement, de communiquer largement et en externe sur les actions qu'elles mettent en œuvre afin d'encourager d'autres entreprises à s'impliquer. Faire partie d'un réseau peut aider les entreprises à collaborer entre elles, à partager les bonnes pratiques, etc. Deux types d'employeur.se.s seront abordé.e.s ici :

- Les entreprises qui sont déjà sensibilisées à la question et qui souhaitent aller plus loin dans leur engagement ;
- Les entreprises qui n'ont pas d'outils à leur disposition et qui souhaitent s'engager auprès de leurs salarié.e.s ;

L'objectif est d'établir avec elles un plan d'action et de leur expliquer comment elles peuvent faire la différence en soutenant leurs employées.

Il est important de définir un plan d'action avec l'entreprise pour expliquer les premières mesures à prendre. Pour ce faire, l'entreprise peut se tourner vers un acteur spécialisé – réseau OneInThreeWomen, réseau CEASE – ou vers d'autres pairs – partage de bonnes pratiques. Différents types d'actions peuvent être initiés :

- La formation du personnel stratégique : assistant.e social.e, manager.se, RH, représentant.e du personnel, etc. ;
- La mise en place de mesures particulières : flexibilité géographique, horaires aménagés, aides financières, aides au logement, etc. ;
- Collaborer avec d'autres acteurs : syndicats et représentant.e.s du personnel – prise en compte des violences conjugales dans les accords d'entreprise – et partenariats avec des associations ;
- Proposer des formations – pour l'ensemble du personnel – ou des aides financières, etc.

Il pourrait également être pertinent de définir une personne de confiance au sein de l'entreprise qui servira de lien entre la femme et l'organisation/la direction de l'entreprise. Cette personne doit avoir les compétences suivantes :

- Être tolérante ;
- Avoir une bonne capacité d'écoute ;
- Faire preuve d'empathie et de bienveillance ;
- Faire preuve de souplesse ;
- Respecter l'anonymat s'il est demandé et gérer la confidentialité ;
- Veillez à la protection des femmes.



*En plus, il est important d'offrir un soutien pratique et psychologique au personnel qui est en contact direct avec les femmes confrontées aux violences conjugales, et qui peut donc être en danger de souffrir indirectement ou directement de cette violence, par exemple l'absentéisme causant un stress supplémentaire pour les collègues et les responsables hiérarchiques, ou bien le danger qu'un auteur de violence se présente sur le lieu de travail avec un comportement agressif. »*

UNE FEMME CONFRONTÉE AUX VIOLENCES CONJUGALES



*Il ne s'agit pas seulement de théâtre, mais d'une expérience transformatrice. L'une des clés du modèle est le tandem formé par l'artiste qui dirige le processus créatif et la travailleuse sociale qui accompagne le processus d'autonomisation. Nous avons toutes deux un rôle complémentaire et essentiel pour aider à créer un espace sûr dans lequel les participantes peuvent s'exprimer librement, et construire un engagement avec le groupe qui se matérialise dans la mise en scène. »*

L'INTEGRATRICE SOCIALE DU PROJET, GABRIELA RIPARI (ISSU D'UN [COMMUNIQUE DE PRESSE](#))

### Ressource 13

## Comment mettre en oeuvre un plan d'action ?

Ce guide peut permettre aux employeur.se.s et les entreprises à :

- Lever le tabou des violences conjugales sur le lieu de travail ;
  - Accueillir les femmes qui confrontées aux violences conjugales ;
  - Développer de bonnes pratiques pour répondre, à votre niveau, à cette question de société.
- *Disponible sur le site ACTIV*

### Ressource 14

## Quelles sont les compétences et les connaissances que doit posséder la personne de confiance dans une entreprise ?

La personne de confiance ou la personne ressource écoute et conseille les travailleur.se.s sur le bien-être au travail et la prévention des risques psychosociaux. Pour en savoir plus sur leurs compétences, consultez cette brochure.

→ *Disponible sur le site ACTIV*





## ETAPE 4

# Programme de (re)insertion socio-professionnelle

Soutenir les femmes victimes de violences dans leur projet professionnel, c'est leur donner la possibilité de s'épanouir professionnellement et de retrouver une indépendance financière durable.

Le projet ACTIV vise à proposer un programme d'accompagnement innovant pour ces femmes, qui sera mis en œuvre par des acteur.rice.s locaux.ales et des entreprises. Par l'orientation, l'apprentissage des codes professionnels, la création d'outils (CV, LM), la recherche de formation ou la préparation aux entretiens : ces femmes reprennent le contrôle de leur vie. Nous les soutenons dans leur rêve de vie professionnelle et les guidons pas à pas pour atteindre cet objectif.

## Objectifs

L'objectif de cette phase est d'aider les femmes à (re)définir un parcours professionnel en tenant compte de leurs centres d'intérêt, de leurs compétences actuelles et de leurs expériences passées. Elle vise également à les assister dans la mise en œuvre de ce plan. À la fin de cette phase, elles devraient être prêtes à trouver un emploi ou à s'inscrire à un programme de formation professionnelle.

## Challenges pour les acteur.rice.s de terrain impliqué.e.s

Lors de la conception d'un programme de (ré)insertion socioprofessionnelle, les acteur.rice.s de terrain doivent garder à l'esprit ces deux principaux défis :

- Donner aux femmes le temps de réfléchir à ce qu'elles veulent faire et explorer différentes voies professionnelles en accord avec ce qu'elles sont. L'objectif est de parvenir à un plan de carrière durable qui permette aux femmes d'atteindre la stabilité financière et l'épanouissement professionnel ;
- Les femmes qui participent au programme ont des parcours et des niveaux d'expérience professionnelle différents. Certaines n'ont jamais travaillé auparavant. Le programme doit donc tenir compte de cette réalité.



*Je pense qu'il manque ce genre d'ateliers de rédaction de CV ou de lettres de motivation. On a beaucoup de femmes qui ne savent pas faire ce genre de choses et les femmes ne savent pas se vendre. »*

UNE ASSISTANCE SOCIALE

Ressource 15

## Comment mettre en place un programme d'orientation socioprofessionnelle ?

Cet outil donne un aperçu des principales étapes de la construction d'un programme d'orientation socioprofessionnelle pour les femmes confrontées aux violences conjugales, y compris les principaux thèmes à aborder.

→ *Disponible sur le site ACTIV*

## Challenges pour les entreprises

Maintenant que l'entreprise a pu développer un environnement bienveillant, elle peut investir davantage dans d'autres domaines car il lui sera plus facile de comprendre les violences conjugales et donc d'accueillir les femmes qui y sont confrontées.

En effet, l'entreprise est désormais consciente des enjeux des violences conjugales et a levé les tabous qui entouraient le sujet.

Les entreprises peuvent s'engager de plusieurs manières :

- Développer un programme de mentorat avec des employé.e.s formé.e.s qui souhaitent partager leur expérience ;
- Proposer des visites d'entreprises ;
- Proposer des formations/stages.

#### Ressource 16

### Quelles aides financières de l'État sont disponibles pour l'embauche de publics vulnérables ?

Bien qu'il n'y ait pas toujours des aides à l'emploi directement destinées aux femmes victimes de violences conjugales, vous trouverez ici les principales aides à l'emploi que vous pouvez utiliser pour employer un groupe vulnérable et/ou sans emploi, qui peut comprendre des femmes victimes de violences conjugales.

→ *Disponible sur le site ACTIV*

#### Ressource 17

### Quels sont les programmes de (ré)intégration socioprofessionnelle pour les femmes confrontées aux violences conjugales ?

Cette ressource est une liste non exhaustive d'organismes d'insertion socioprofessionnelle ou de projets d'insertion professionnelle spécifiques pour les femmes confrontées aux violences conjugales en Belgique, France, Espagne ou Roumanie. Si vous connaissez une structure similaire, veuillez nous contacter pour l'ajouter à cette liste.

→ *Disponible sur le site ACTIV*





## ETAPE 5

# Suivi et communication

Il ne s'agit pas seulement de faciliter le retour à l'emploi des femmes confrontées aux violences conjugales. Il faut également les aider à conserver leur emploi (maintien dans l'emploi). Les violences conjugales ne sont pas une affaire privée. La violence a un impact sur le travail. En ce sens, les entreprises peuvent offrir un lieu sûr, où les femmes peuvent parler de leurs problèmes et trouver des ressources.

Le projet ACTIV vise à soutenir les entreprises et à renforcer leur implication dans la mise en place d'un environnement accueillant pour les employées confrontées aux violences conjugales. Nous voulons aider les entreprises à développer un plan d'action : la communication, la formation des employé.e.s, le développement de mesures telles que la flexibilité géographique et temporelle sont des pratiques qui peuvent être mises en place par les entreprises.

## Objectifs

Les principaux objectifs à ce stade sont de s'assurer que chaque femme :

- A participé à une assistance professionnelle ou/et à un cours de formation ou à un programme éducatif ;
- Sait trouver un emploi ou en a déjà un ;
- Est soutenue pour conserver son emploi ;
- Recevra des conseils supplémentaires pour atteindre ses objectifs personnels si elle n'a pas d'emploi ou n'est pas engagée dans un programme d'éducation.

À la fin de l'étape 4, les femmes peuvent participer à des groupes de soutien, où elles se voient proposer une aide pour surmonter les difficultés personnelles, financières et professionnelles, par le biais d'une aide spécialisée fournie par un.e psychologue ou en s'entraïdant.

## Challenges pour les acteur.rice.s de terrain impliqué.e.s

Le principal défi pour les acteur.rice.s de terrain est d'identifier tout problème qui limite ou empêche les femmes de mener à bien leur projet professionnel (besoins fondamentaux, estime de soi, etc.).

Afin de consolider les résultats obtenus lors de la réinsertion socioprofessionnelle, les acteur.rice.s de terrain peuvent continuer à communiquer régulièrement avec les femmes et les rencontrer une fois par mois environ. De cette manière, les femmes peuvent être conseillées et aidées à surmonter les défis quotidiens tels que l'école maternelle ou l'école pour les enfants, la recherche d'un nouveau logement ou encore le maintien ou la recherche d'un nouvel emploi.

Une coordination avec d'autres acteur.rice.s de terrain peut s'avérer nécessaire.



*Briser le silence n'est pas facile, cela demande beaucoup de force mentale et d'accompagnement. Avoir des personnes qui se soucient de vous, qui cherchent le meilleur pour votre avenir, et qui parlent aussi de leur expérience, car elles ont vécu des situations similaires, ça n'a pas de prix. »*

LA FONDATION ANA BELLA

Ressource 18

## Mettre en place un groupe de soutien pour les femmes victimes de violence : pourquoi et comment ?

Le groupe de soutien aux femmes confrontées aux violences conjugales est une intervention thérapeutique qui implique leur participation volontaire et structurée au débat et à l'identification de solutions à certains problèmes communs.

→ *Disponible sur le site ACTIV*

## Challenges pour les entreprises

Le parcours et les ressources montrent pourquoi les violences conjugales font partie des violences liées au genre. Une fois l'entreprise sensibilisée à cette problématique, l'employeur.se doit continuer à sensibiliser aux violences conjugales et à leur impact sur le lieu de travail afin de rendre l'entreprise la plus sûre possible. L'e-learning CEASE est disponible à cet effet.

Il est également nécessaire d'inscrire la lutte contre les violences conjugales dans les plans d'égalité et dans les politiques internes de l'entreprise afin de pérenniser les actions mises en place.

Enfin, il est important pour l'entreprise de veiller à ce que ses employé.e.s restent au travail et s'y sentent bien en menant des actions préventives et en s'attaquant à toutes les autres formes de violences dont ils peuvent être victimes.





*Je pense qu'un emploi est important pour toute personne responsable, mais je pense que pour les femmes qui viennent d'un environnement violent, c'est encore plus important car c'est la seule solution pour devenir financièrement indépendante, pour développer la confiance en ses propres forces, et pour aller de l'avant malgré le passé et les problèmes. »*

UNE FEMME CONFRONTÉE AUX VIOLENCES CONJUGALES

Ressource 19

### Le e-learning CEASE

Conçue pour être courte et accessible, cette formation en ligne vise à permettre à chacun.e de s'informer facilement sur les violences conjugales, leur impact sur le lieu de travail et les premiers conseils sur la manière de traiter une collègue victime de violences conjugales. Pour l'instant, l'e-learning est disponible en français, anglais et néerlandais.

→ Disponible sur <https://cease-violence.eu/fr/elearning-violences-conjugales/>

Ressource 20

### Comment intégrer les violences conjugales dans les accords et les politiques globales des entreprises ?

L'objectif de cet outil est de fournir aux entreprises les informations nécessaires à l'intégration des violences conjugales dans les accords d'entreprise, notamment en proposant un modèle de clause.

→ Disponible sur le site *ACTIV*

#ACTIVproject  
www.activproject.eu



CEPS Projectes Socials  
<http://www.asceps.org>



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union



*Le contenu de cette publication ne représente que le point de vue de l'auteur et relève de sa seule responsabilité. La Commission européenne n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient (2020-1-BE01-KA204-074919).*